Réussir son changement d’adresse e-mail

1. **Prévenez vos correspondants**

La première opération, après avoir ouvert votre nouvelle boîte e-mail, consiste à avertir vos correspondants habituels que vous changez d’adresse. Pour cela, un e-mail groupé suffit, envoyé de préférence **depuis votre nouvelle adresse** pour permettre aux destinataires de vous répondre ou d’enregistrer l’adresse dans leur carnet.

* Etablissez la liste des e-mails de vos correspondants fréquents ou importants. Si vous avez pris l’habitude d’alimenter votre carnet d’adresses, l’opération sera des plus aisées.
* Créez éventuellement une liste de destinataires (ou liste de diffusion) dans votre logiciel de messagerie ou votre webmail
* Placez la liste de diffusion (ou la liste des adresses, séparées chacune par une virgule) dans le champ **Cci** (ou **Bcc**) du courrier. Cela évitera ainsi que chaque destinataire récupère la liste complète des adresses.

Dans votre message, précisez la date à laquelle votre ancienne adresse ne sera plus valable et indiquez votre nouvelle adresse.

**De:** « Joe » <joe@bidule.fr>
**A:** « Joe » <joe@bidule.fr>
**CCi:** destinataire1, destinataire2, destinataire3, etc.
**Suject:** Changement d’adresse e-mail

Bonjour à tous,

Mon ancienne adresse électronique joe@trucmuche.fr ne sera plus valable à partir du 5 Mai prochain.
Vous pouvez me joindre dès à présent à l’adresse suivante : joe@apajhnord.fr.
Merci de mettre à jour vos carnets d’adresses.

Cordialement,
Joe.

1. **Restez joignable à l’ancienne adresse**

Préoccupez-vous ensuite de l’adresse que vous allez abandonner. Assurez-vous que celle-ci va subsister encore quelques temps : cela vous permettra d’aller la relever de temps en temps pour voir si des courriers ne s’y sont pas égarés.

* S’il s’agit d’une adresse gratuite, pas de problème : votre compte restera actif un petit moment, même si vous ne l’utilisez pas.
* S’il s’agit d’un compte chez votre fournisseur d’accès que vous avez décidé de quitter, assurez-vous que votre boîte restera accessible quelque temps après la rupture du contrat.

Activez ensuite :

* **Le répondeur**Vous pouvez enfin actionner le répondeur de la boîte que vous abandonnez, si celui-en possède un. C’est le cas de [Outlook.com / Hotmail](http://www.arobase.org/outlook-com/activer-repondeur-outlook-com.htm), [Gmail](http://www.arobase.org/gmail/gmail-activer-repondeur.htm), [LaPoste.net](http://www.arobase.org/laposte-net/activer-repondeur-laposte-net.htm), [Yahoo Mail](http://www.arobase.org/yahoo-mail/activer-repondeur-yahoo-mail.htm) chez les gratuits et de [Orange](http://www.arobase.org/orange/activer-repondeur-messagerie-orange.htm), [Free](http://www.arobase.org/fai/free.htm) et [SFR](http://www.arobase.org/sfr-mail/). Prenez garde cependant de ne pas indiquer dans votre message votre nouvelle adresse e-mail de manière explicite, du type *joe@apajhnord.fr*. Si votre boîte est polluée par le spam, vous fournirez ainsi automatiquement votre nouvelle adresse aux spammeurs ! Indiquez par exemple votre nouvelle adresse comme suit : *joe « chez »*[*apajhnord.fr*](http://apajhnord.fr/).
1. **Modifiez vos abonnements aux newsletters et listes**

Si vous êtes abonné à des newsletters ou à des listes de diffusion, vous allez devoir modifier à la main tous vos abonnements.

Les procédures du changement d’adresse sont propres à chaque service. Vous pouvez le faire par courrier électronique (un mail de désabonnement depuis l’ancienne adresse, un mail de réabonnement depuis la nouvelle) ou sur le web. Vous trouvez généralement les consignes à suivre à la fin de chaque newsletter ou chaque e-mail diffusé sur une liste.

1. **Changez votre adresse sur vos comptes et profils**

Si vous avez communiqué l’adresse e-mail que vous quittez à de nombreux services et administrations, n’oubliez pas de les contacter un par un (ou de vous rendre sur leur site Web) : les impôts, le gaz, l’électricité, les journaux, votre banque, etc.

Vérifiez enfin que vous n’utilisez pas l’adresse que vous abandonnez comme adresse de récupération de mot de passe pour un autre compte de messagerie. Si c’est le cas, changez-la !

Vous n’êtes pas obligé de tout faire en même temps. Etalez votre changement d’adresse sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Et anticipez-le.

Merci, Cordialement, Jérémy.